

Rapport de la commission n° 81 chargée d'étudier le :

Postulat de Mme Céline Misiego « Pour des nouvelles places profondément lausannoises ? »

La commission s'est réunie le 14 novembre 2022 à la salle des commissions.

Etaient présents :

Pour le conseil communal

Matthieu CARREL (présidence ; Libéral-Radical) ; Denise GEMESIO (Libéral-Radical, rempl. Anouck Saugy,) ; Pedro MARTIN (Socialiste) ; Yvan SALZMANN (Socialiste) ; Karine BEAUSIRE BALLIF (Socialiste) ; Séverine GRAFF (Socialiste) ; Alexandra GERBER (Les Verts) ; Romane Benvenuti (Les Verts, rempl. Ngoc Huy Ho) ; Oleg GAFNER (Les Verts) ; Anaïs TIMOFTE (Ensemble à Gauche) ; Vincent VOUILLAMOZ (Vert'libéraux) ; Valentin CHRISTE (UDC) ;

Pour le Secrétariat du Conseil communal

Kelly HARRISON (notes de séances)

Pour la Municipalité et son administration

Julien GUERIN, chef du Service de l'urbanisme

Etaient excusés

Paulraj Kanthia ; Grégoire Junod

1) Présentation du postulat

1. En l'absence de la postulante, appelée à des fonctions cantonales illustres, c'est une autre conseillère communale qui a présenté le postulat. En substance, ce dernier propose de permettre aux Lausannoises et Lausannois de réellement s'approprier le réaménagement des places de la Riponne et du Tunnel, places importantes de Lausanne, et dont l'aménagement est peu satisfaisant. Le postulat prévoit notamment le déclenchement d'un référendum automatique sur les projets de réaménagement.

2) Discussion générale

2. Lors de la discussion générale différentes questions ont été posées à la représentante de la postulante. Elle a ainsi pu préciser que le postulat ne vise que

les places de la Riponne et du Tunnel, qu'il n'oppose pas démarche participative et référendum, les deux pouvant se cumuler, et qu'il souhaite promouvoir les différentes formes de participation démocratiques des citoyens. Il s'agit d'impliquer la population et de compléter la démarche participative de la Municipalité.

3. Des critiques ont également été formulées :

- Le référendum spontané est de compétence du Conseil. Il est douteux qu'un postulat (adressé à la Municipalité) puisse y changer quelque chose. Il appartiendra au conseil de faire la demande de référendum ;
- Les critiques formulées contre les architectes apparaissent injustes. En effet, c'est in fine le commanditaire qui choisit le projet. Un référendum portant sur le choix du projet serait périlleux à mettre en place. Ce n'est pas la même chose de voter sur un financement que de voter sur un projet architectural.
- Le référendum ne garantit pas une absence de recours au niveau juridique ;
- Les projets de Riponne-Tunnel avancent malgré tout ; des démarches participatives importantes ont été faites, ce qui est reconnu par plusieurs membres de la commission.
- Il ressort également de la discussion que la seconde conclusion est très large et qu'elle pourra être acceptée et mise en œuvre sans trop de risques.

4. Le représentant de la Municipalité précise encore que le concours d'idée pour le réaménagement du secteur Riponne-Tunnel a permis de créer une image directrice du futur réaménagement. Celle-ci servira d'orientation pour le futur concours d'architecture qui sera lancé. La Municipalité est ouverte à l'idée d'un référendum. Elle a d'ores et déjà fortement mis l'accent sur les démarches participatives dans ce secteur.

3) Vote

5. La commission a décidé :

Le renvoi de ce postulat à la Municipalité

Par 9 oui ; 1 non ; 2 abstentions

Lausanne, le 9 mai 2023


Matthieu Carrel